

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D308

Séance du 15 décembre 2011 - Convocation du 7 décembre 2011

Compte rendu affiché le 23 décembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme MARMONIER par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle ROGER par M. RACHAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

### Objet : Redevance occupation du domaine public : GRDF

Le Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) a adressé les éléments nécessaires au calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) communale 2011 pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Pour un linéaire du réseau public de distribution de 28 199 mètres, le montant de la redevance s'élève à **289.48 €**.

Pour le linéaire de transport de gaz, le montant de la redevance s'élève à **125.20 €**.

Afin de pouvoir solliciter le paiement des redevances auprès de GRDF, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ARRETE l'état des sommes dues par GRDF au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2011 à 289.48 € pour le réseau de distribution et à 125.20 € pour le réseau de transport,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 15 décembre 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 20/12/2011
- Publication ou affichage le 20/12/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 20 décembre 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.